

Bilan de la concertation préalable

1. Rappel de la réglementation

Les Plans Climat-Air-Énergie territoriaux (PCAET) sont soumis à une évaluation environnementale de manière systématique et, de ce fait, entrent dans les champs de la concertation préalable. (1)

La concertation préalable est une procédure volontaire. La Communauté de communes a fait le choix d'organiser une concertation préalable aux modalités librement fixées, en respectant les conditions énoncées par l'article L. 121-16 du code de l'environnement. (2)

(1) Définition de la concertation préalable :

« La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable. » (d'après le code de l'environnement)

(2) Article L121-16 du Code de l'environnement

La concertation préalable associe le public à l'élaboration d'un projet, plan ou programme dans les conditions définies par la présente section. La concertation préalable est d'une durée minimale de quinze jours et d'une durée maximale de trois mois. Quinze jours avant le début de la concertation, le public est informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par la concertation ainsi que, selon l'importance et la nature du projet, par voie de publication locale. Le bilan de cette concertation est rendu public. Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

Les dépenses relatives à l'organisation matérielle d'une concertation préalable sont à la charge du maître d'ouvrage ou de la personne publique responsable du plan ou programme.

2. Déclaration d'intention & engagements de la Communauté de communes

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est engagée dans le lancement de son PCAET par délibération N°2018_44 en date du 14 mars 2018, et a lancé officiellement le projet d'élaboration de son PCAET par sa déclaration d'intention relative à l'élaboration du PCAET le 07/03/2019 : cette déclaration d'intention prévoyait les dispositions suivantes a minima, en termes de concertation :

- En interne, une réunion de sensibilisation à destination des agents de la Communauté de Communes
- Un séminaire de lancement de la démarche PCAET à destination des élus et agents de la collectivité et des communes membres, des partenaires et acteurs extérieurs
- L'organisation d'une réunion publique pour présentation du diagnostic territorial et participation à la construction du plan d'actions
- La mise en place d'une plate-forme participative en ligne, permettant à l'ensemble des acteurs de s'informer sur le PCAET et de contribuer à l'élaboration du programme d'actions
- La réalisation d'ateliers ou séances spécifiques de travail avec les élus et acteurs locaux et partenaires extérieurs

- Une communication institutionnelle de la communauté de communes : publication sur site internet, parution d'articles dans le journal intercommunal, plaquettes, supports divers, ...

La déclaration d'intention a été affichée de façon permanente à partir du 07 mars au 2019 jusqu'à aujourd'hui panneau officiel de la Communauté de communes et était accessible en ligne sur le site internet de la Communauté de communes (<https://www.briedesrivieresetchateaux.fr/la-nouvelle-communaute-de-communes-brie-des-rivieres-et-chateaux/>) et sur le site internet de la DDT 77 (<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention/Plan-Climat-Air-Energie-Territorial-Declaration-d-intention>)

3. Mise en œuvre de la concertation préalable

La concertation des différents acteurs a été plus particulièrement appuyée lors du lancement de la démarche d'élaboration du PCAET (mobilisation initiale) et lors de la construction du plan d'actions.

Un forum numérique a en outre permis de garantir la participation du public durant toute l'élaboration du PCAET.

De nombreux partenaires institutionnels ont été invités et ont participé aux comités de pilotage qui ont ponctué la démarche.

3.1. Mobilisation initiale

3.1.1. Mobilisation interne

- séminaire de lancement dédié aux élus : le 20 mai 2019 matin (14 personnes présentes)
- séminaire de sensibilisation dédié aux agents : le 20 mai 2019 après-midi (22 personnes présentes)

3.1.2. Mobilisation des acteurs locaux et du grand public

- réunion de mobilisation des associations : le 07 Octobre 2019 à 18h30 (18 associations représentées)
- réunion de mobilisation des entreprises : le 20 septembre 2019 à 8h30 (une 10aine d'entreprises représentées)
- réunion de mobilisation du grand public : le 23 septembre 2019 à 19h (une 40aine de personnes présentes)
- moyens / supports de communication employés : site internet de la Collectivité, forum numérique du PCAET, divers articles dans le journal de la Communauté de Communes,

3.2. Forum participatif

Un forum participatif a été créé et mis en ligne en date du 23 septembre 2019, accessible au cours de l'étude à l'adresse suivante :

<http://climat-briedesrivieresetchateaux.fr>

3.3. Ateliers thématiques de co-construction du plan d'actions

Atelier Bâtiment & Habitat : le 19 Novembre 2019 à 19H (17 personnes présentes)

Atelier Transport & Mobilités : le 25 Novembre 2019 à 19H (25 personnes présentes)

Atelier Agriculture & Nature : le 03 Décembre 2019 à 19H (20 personnes présentes)

Atelier Economie & Consommation : le 10 Décembre 2019 à 19H (18 personnes présentes)

Atelier Nouvelles Energies : le 17 Décembre 2019 à 19H (22 personnes présentes)

3.4. Comités de pilotage

Le Comité de pilotage du projet a été constitué des élus communaux (maires) et des partenaires extérieurs (DDT77, Département 77, Syndicat des Energies de Seine-et-Marne, Seine-et-Marne Environnement, CAUE 77, CMA 77, CCI 77, Enedis, Grdf, Caisse des Dépôts, IAU IDF, ...)

COPIL N°1 (restitution du diagnostic territorial) : le 25 Juin 2019 (12 personnes présentes)

COPIL N°2 (élaboration de la stratégie territoriale) : le 15 Novembre 2019 (15 personnes présentes)

COPIL N°3 (pré - validation du plan d'actions) : le 07 Février 2020 (22 personnes présentes)

COPIL N°4 (validation finale du plan d'actions) : le 18 Mai 2021 (21 personnes présentes)

3.5. Autres réunions d'élus communautaires

Atelier Elus (validation de la stratégie territoriale et priorisation des actions) : le 07 Janvier 2020 (18 personnes présentes)

Conférence des Maires de la CCBRC : le 03 Décembre 2020 (25 personnes présentes)

Commission Environnement de la CCBRC : le 24 Mars 2021 (18 personnes présentes)

ANNEXES

ANNEXE 1

Délibérations de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

ANNEXE 2

Déclaration d'Intention de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

République Française
Département SEINE ET MARNE
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14/03/2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	40	48

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 48		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et

Publication ou notification du :

L'an 2018, le 14 Mars à 19:30, le Conseil Communautaire de la CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 08/03/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 08/03/2018.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : ANESA Françoise, BADENCO Michèle, BESSON Justine, DESNOYERS Monique, GIRAULT Muriel, LAPORTE Maryline, MADONNA Hélène, MOTHRE Béatrice, NINERAILLES Brigitte, PETIT Anne-Claire, PONSARDIN Catherine, TAMATA-VARIN Marième, MM : AIMAR Daniel, ARTUS Claude, AVRON Stéphane, BARBERI Serge, BARRACHIN Jean, BELFIORE Elio, CASEAUX Hubert, CHANUSSOT Jean-Marc, CHATTE Didier, DA COSTA Christophe, DECRAENE Michel, GEHIN Claude, GROSLEVIN Gilles, GUILLEN Nicolas, HUCHET Jean-Pierre, JEANNIN Hervé, LAGÜES-BAGET Yves, LEBORGNE Jean-Claude, LEDROIT Michel, MAZARD Alain, MOREL René, MOTTE Patrice, PHILIPPE Jean-Luc, POIRIER Daniel, REMOND Bruno, SAPIERRE René, VAUCOULEUR Serge
Suppléant(s) : MM : CHATTE Didier (de M. REGNIER YVES), LEBORGNE Jean-Claude (de M. DUCELIER André), LEDROIT Michel (de M. GIRAULT Jean-Pierre)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BOISGONTIER Béatrice à M. BELFIORE Elio, CHEVALLIER Marie-Pierre à M. JEANNIN Hervé, GHOUL Semillia à Mme PETIT Anne-Claire, KUBIAK Françoise à M. LAGÜES-BAGET Yves, VIEIRA Patricia à M. MAZARD Alain, MM : GONDAL François à M. SAPIERRE René, SAOUT Louis Marie à Mme DESNOYERS Monique, VERHEYDEN Matthieu à M. BARBERI Serge
Excusé(s) : Mme LUCZAK Daisy, MM : DUCELIER André, GIRAULT Jean-Pierre, GUYONNAUD Jean-Paul, REGNIER YVES, THIERIOT Jean-Louis

Absent(s) : M. SIMON Jean-Claude

A été nommé(e) secrétaire : Mme TAMATA-VARIN Marième

2018_44 – Lancement de la démarche PCAET, convention d'accompagnement avec le SDESM et demande de subventions

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2224-34 ;

VU le Code de l'environnement, et notamment son article L.120-1 relatif à la participation du public, son article L.229-25 relatif au bilan de gaz à effet de serre et ses articles L.229-26, R.229-51 et suivants relatifs aux plans climat air énergie territoriaux ;

VU le Code de l'énergie, et notamment ses articles L.100-1, L.100-2 et L.100-4 ;

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle 2 » ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et plus particulièrement son article 188 ;

VU le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air énergie territorial ;

VU le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes ;

VU l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat air énergie territorial ;

VU l'ordonnance n°2015-1737 du 24 décembre 2015 relative aux bilans de gaz à effet de serre et audits énergétiques ;

VU l'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n°IDF-2018-01-31-007 en date du 31 janvier 2018 relatif à l'approbation et à la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère pour l'Île-de-France ;

VU le schéma régional climat air énergie de la région Ile-de-France approuvé par le conseil régional Ile-de-France le 23 novembre 2012 et arrêté par le Préfet de la région Ile-de-France le 14 décembre 2012 ;

VU la délibération n°2017-67 du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne relative à la convention cadre et financière d'accompagnement pour la réalisation d'un plan climat air énergie territorial (PCAET) ;

VU la délibération du conseil communautaire de CCBRC N°2017_49 de la séance du 28/03/17 validant le principe de la convention d'accompagnement avec le SDESM,

VU l'avis favorable de la commission Environnement de la CCBRC du 07/03/2018 sur la démarche PCAET et sur le contenu (Offre de Base + Prestations Supplémentaires) de la convention d'accompagnement avec les SDESM,

CONSIDERANT qu'au-delà de l'obligation réglementaire introduite par la loi TECV, le Plan climat air énergie territorial constitue une opportunité pour la CCBRC

- de consolider son projet de territoire sur les enjeux air, énergie, climat et de renforcer son action en matière de transition énergétique et de réduction des pollutions atmosphériques,
- d'engager une réflexion stratégique et des actions opérationnelles en matière de transition énergétique et de réduction des pollutions atmosphériques, contribuant ainsi au développement économique local et à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

CONSIDERANT que l'élaboration du Plan climat air énergie territorial doit faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique et répondre aux dispositions réglementaires de la concertation préalable ;

CONSIDERANT que la loi TECV confère aux syndicats d'énergie la possibilité d'élaborer les Plans climat air énergie territoriaux pour le compte des EPCI qui le souhaitent ;

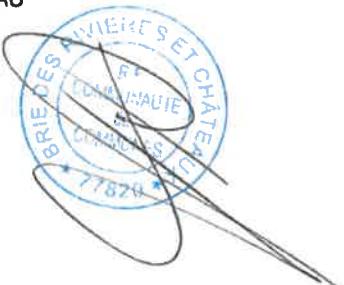
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- **D'engager la CCBRC dans la réalisation d'un Plan climat air énergie territorial (PCAET) incluant une évaluation environnementale stratégique dudit plan ;**
- **De mettre en oeuvre des modalités d'élaboration du PCAET permettant la participation du public et des acteurs du territoire,**
- **De recourir à l'offre d'accompagnement proposée par le Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM) ;**
- **D'autoriser le Président à signer la convention cadre et financière avec le SDESM pour un montant total de 67 501.50 € TTC ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document afférent à la démarche PCAET, et à solliciter les subventions possibles auprès des financeurs potentiels (Etat, Région, ...)**
- **Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En Communauté de Communes, le 19/03/2018
Le Président
Christian POTEAU





Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC)

DECLARATION D'INTENTION

(Article L. 121-18 du Code de l'environnement)

Conformément aux engagements de la France en faveur du climat et de l'énergie lors de la COP 21, la loi du 17 Août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (dite loi TECV) instaure l'obligation pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Ainsi, par délibération N°2018_44 du 14 mars 2018, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est engagée dans cette démarche d'élaboration de son PCAET, et a décidé de se faire accompagner par le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM).

L'article R229-53 du Code de l'Environnement définit les modalités d'élaboration et de concertation à mettre en œuvre au cours de la démarche PCAET. Ce type de plan entre dans le champ d'application de la « concertation préalable » (art. L121-16 du Code de l'Environnement) et est soumis à l'évaluation environnementale.

Dans le cadre de cette concertation préalable, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux est tenue à l'affichage officiel et à la publication sur son site internet d'une déclaration d'intention sur la base de l'article L121-18.

1) Motivations et raisons d'être du Plan Climat Air Energie Territorial

Par le lancement et l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux a pour ambition d'engager son territoire dans une logique de développement durable et de transition énergétique, afin de répondre aux enjeux environnementaux et aux besoins des populations en matière d'énergie, d'habitat, d'emplois et de mobilité.

A son niveau et à son échelle territoriale, l'objectif principal de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux est de lutter le plus efficacement possible contre le réchauffement climatique et d'adapter au mieux son territoire aux effets et conséquences de celui-ci, en visant une réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques, et une amélioration de la qualité de l'air.

Pour cela, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux prévoit d'associer les partenaires et les autres acteurs du territoire pour arriver à construire, par le biais de ce PCAET, un outil efficace pour la transition énergétique.

2) Plans ou programmes dont découle le PCAET

L'élaboration du PCAET de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux découle d'une réglementation et de plans ou programmes au niveau européen et national.

De manière globale, l'Accord de Paris, issu de la COP21 réunie fin 2015 et ratifié par la France le 4 novembre 2016, fixe l'objectif d'une limitation du réchauffement climatique à 1,5°C à l'horizon 2100.

Au niveau européen, depuis une vingtaine d'année, plusieurs directives ont vu le jour concernant la qualité de l'air permettant de fixer des valeurs limites d'émissions et de concentration de polluants dans l'air (particules fines, oxydes d'azote, ozone, ...). Plus récemment, le « Paquet sur le climat et l'énergie à l'horizon 2020 » comprend des objectifs précis en matière d'énergie et de lutte contre le changement climatique (réduire les émissions de gaz à effet de serre, augmenter la part des énergies renouvelables, améliorer l'efficacité énergétique).

A l'échelle nationale, la loi TECV du 17 août 2015 fixe des objectifs globaux aux horizons 2030 et 2050, notamment :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 32% en 2030.

Au niveau régional, le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), arrêté par le Préfet de région le 14 décembre 2012 et le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) 2017-2020, approuvé par arrêté inter-préfectoral le 31 janvier 2018, constituent le cadre de référence pour le PCAET, qui doit être compatible avec ces deux documents (article L229-26 du code de l'environnement).

3) Liste des communes correspondant au territoire concerné

Le territoire correspondant au périmètre de ce PCAET est celui de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, composé des 31 communes suivantes :

Andrezel, Argentières, Beauvoir, Blandy-les-Tours, Bombon, Champdeuil, Champeaux, Chatillon-la-Borde, Chaumes-en-Brie, Coubert, Courquetaigne, Crisenoy, Echouboulains, Evry-Grégy-sur-Yerres, Féry, Fontaine-le-Port, Fouju, Grisy-Suisnes, Guignes, Le Chatelet-en-Brie, Les Ecrennes, Machault, Moisenay, Ozouer-le-Voulgis, Pamfou, Saint-Méry, Sivry-Courtry, Soignolles-en-Brie, Solers, Valence-en-Brie et Yèbles.

4) Déroulement de l'étude :

Conformément au décret N°2016-849 du 28 Juin 2016, un Plan Climat Air Energie Territorial doit comporter :

- Un diagnostic territorial dont le but est d'établir un état initial du périmètre d'étude
- Une stratégie territoriale fixant les objectifs stratégiques et opérationnels en vue d'une atténuation du changement climatique et d'une adaptation à celui-ci
- Un plan d'actions co-construit en fonction des enjeux, objectifs et priorités identifiés dans les étapes précédentes
- Un dispositif de suivi – évaluation permettant de mesurer la réponse aux objectifs du PCAET

5) Incidences potentielles sur l'environnement et sur le territoire

Par le lancement de son PCAET, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux a pour ambition de s'engager dans la démarche de transition énergétique et de mettre en œuvre un développement durable pour son territoire.

Ce PCAET vise à mettre en œuvre un plan d'actions, basé sur une stratégie territoriale, ciblant plus spécifiquement cinq axes majeurs : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique et la réduction des consommations, la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET s'accompagne d'une évaluation environnementale stratégique qui s'inscrit dans le processus de l'étude pour prendre en compte les enjeux environnementaux et suivre au fur et à mesure la réponse donnée à ces enjeux.

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux exerce plusieurs compétences obligatoires, optionnelles et facultatives qui ont un impact sur les populations et sur l'environnement : ainsi, à son échelle, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux souhaite vivement contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et ses conséquences.

Sur ce territoire, d'autres entités publiques (communes membres, syndicats divers, ...) ainsi que les entités privées (acteurs économiques, particuliers, ...) jouent un rôle important dans les thématiques et enjeux qui vont être abordés dans ce PCAET : la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'attachera donc à élaborer un PCAET en concertation avec tous les acteurs du territoire afin d'aboutir à un programme d'actions efficace et partagé par tous.

6) Modalités de concertation envisagées

Conformément à l'article L 121-16 et suivants du Code de l'environnement, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux prévoit d'organiser une concertation préalable selon des modalités qu'elle fixe librement. Une concertation préalable d'une durée minimale de deux mois est prévue, dans l'objectif d'assurer une mise en œuvre d'un programme d'actions partagés avec les acteurs du territoire.

Ainsi, a minima, ce dispositif de concertation prévoit :

- En interne, une réunion de sensibilisation à destination des agents de la collectivité
- Un séminaire de lancement de la démarche PCAET à destination des élus et agents de la collectivité et des communes membres, des partenaires et acteurs extérieurs

- L'organisation d'une réunion publique pour présentation du diagnostic territorial et participation à la construction du plan d'actions
- La mise en place d'une plate-forme participative en ligne, permettant à l'ensemble des acteurs de s'informer sur le PCAET et de contribuer à l'élaboration du programme d'actions
- La réalisation d'ateliers ou séances spécifiques de travail avec les élus et acteurs locaux et partenaires extérieurs
- Une communication institutionnelle de la communauté de communes : publication sur site internet, parution d'articles dans le journal intercommunal, plaquettes, supports divers, ...

Ce dispositif pourra être complété au fur et à mesure de l'avancée de l'étude et en fonction des besoins identifiés.

Un bilan de la concertation préalable sera établi et mis à disposition du public.

Les dates de début et de fin de la concertation, ainsi que ses modalités précises, seront communiquées au public au moins 15 jours à l'avance sur le site internet de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

La présente déclaration d'intention est publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux : <http://www.briedesrivieresetchateaux.fr/>

Le Chatelet en Brie,

Le Président,

Christian POTEAU



ANNEXE 3

Supports de communication relatifs à la mobilisation initiale

M. Christian Poteau,
Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

M. Daniel Aimar,
Vice-Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux en charge de l'environnement

Vous invitent à participer à la réunion de mobilisation des entreprises
pour le lancement du
PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Vendredi 20 Septembre à 8h30

à l'accueil de loisirs intercommunal,
2, rue des Petits Champs, Le Châtelet-en-Brie

Devenez acteur du climat en donnant votre avis sur les actions à mener au niveau local !

RSVP au 01 60 66 67 10 avant le 18 septembre 2019



www.briedesrivieresetchateaux.fr



**BRIE DES RIVIÈRES
ET CHÂTEAUX**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

M. Christian Poteau,
Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

M. Daniel Aimar,
Vice-Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux en charge de l'environnement

Vous invitent à participer à la réunion de mobilisation des associations
pour le lancement du
PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Lundi 7 octobre à 19h

à l'accueil de loisirs intercommunal,
2, rue des Petits Champs, Le Châtelet-en-Brie

Devenez acteur du climat en donnant votre avis sur les actions à mener au niveau local !

RSVP au 01 60 66 67 10 avant le 3 octobre 2019



www.briedesrivieresetchateaux.fr



**BRIE DES RIVIÈRES
ET CHÂTEAUX**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



LE CHÂTELET-EN-BRIE
À L'ACCUEIL
DE LOISIRS INTERCOMMUNAL
2, RUE DES PETITS CHAMPS



LUNDI 23
SEPT.
À 19 H

- OUVERT À TOUS
- ENTRÉE LIBRE
- RENSEIGNEMENTS
AU 01 60 66 67 10

DEVENEZ **ACTEUR** DU PLAN CLIMAT

RÉUNION DE LANCEMENT
DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE
TERRITORIAL



www.briedesrivieresetchateaux.fr



ANNEXE 4

Supports de communication relatifs à la restitution du diagnostic

M. Christian Poteau,
Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

M. Daniel Aimar,
Vice-Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux en charge de l'environnement

vous invitent à participer au
PARTAGE DU DIAGNOSTIC DU PLAN CLIMAT

Mercredi 16 Octobre à 19h

à l'accueil de loisirs intercommunal,
2, rue des Petits Champs, Le Châtelet-en-Brie

Devenez acteur du climat en donnant votre avis sur les actions à mener au niveau local !

RSVP au 01 60 66 67 10 ou accueil@ccbcc.fr



www.briedesrivièresetchâteaux.fr





LE CHÂTELET-EN-BRIE
À L'ACCUEIL
DE LOISIRS INTERCOMMUNAL
2, RUE DES PETITS CHAMPS



**DEVENEZ
ACTEUR
DU PLAN CLIMAT**
RÉUNION DE PARTAGE DE DIAGNOSTIC

PARTICIPEZ À LA CONCERTATION
SUR WWW.CLIMAT-BRIEDESRIVIERESETCHATEAUX.FR

MER. 16
OCT.
À 19 H

- OUVERT À TOUS
- ENTRÉE LIBRE
- RENSEIGNEMENTS
AU 01 60 66 67 10



www.briedesrivièresetchâteaux.fr



Partage du diagnostic Plan Climat de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

Mercredi 16 octobre 2019

1. Bâtiment / habitat

Sensibilisation

- Faire plus de pédagogie à destination des ménages.
- Organiser des ateliers pédagogiques sur les sujets liés au climat dans les écoles.
- Inciter / décider une baisse des températures des logements (19°C le jour, 17°C la nuit).
- Mener une réflexion sur le chauffage plus propre (notamment le chauffage au bois et l'installation de poêles flamme verte).
- Réfléchir, informer et encourager les plantations dans les jardins particuliers (maisons bioclimatiques).
- Organiser des diagnostics (ballades thermiques ?) à l'échelle des villages pour constater les déperditions énergétiques de son logement / son lotissement, etc.
 - Attention aux conflits d'intérêts entre les entreprises mandatées et les communes.

Rénovation

- Installer des panneaux solaires sur les bâtiments communaux (mairies, écoles, etc.)
 - Prendre en compte l'aspect responsable des entrepreneurs (provenance des fournitures et matériaux, recyclage...)
- Développer les chauffe-eau solaires et le suivi.
- Définir une stratégie de rénovation des logements à l'échelle de la Communauté de Communes.
- Développer l'information et la pédagogie à destination des particuliers :
 - Quels travaux engager ?
 - Quels entrepreneurs experts et fiables pour les conduire ? Exemple de la qualification RGE (reconnu garant de l'environnement)
 - Quelles subventions / aides / financements possibles ?
- Faire sauter ou négocier les verrous des Bâtiments de France (autorisations).
- Étudier / contrôler la pertinence et la véracité des notes de valeur énergétique données aux logements sur le territoire.
- Faciliter / organiser la mutualisation des achats et travaux groupés pour les particuliers (par communes ou quartiers).
- Informer / rassurer / contrôler les dispositifs d'isolation à 1€ et lutter contre les abus (démarchage à outrance) et les arnaques.
- Utiliser les aides communales et intercommunales destinées au chauffage pour financer des travaux d'isolation.
- Favoriser l'utilisation de matériaux naturels.

- Favoriser l'installation de récupérateurs d'eaux et leur utilisation par les ménages (WC, chauffage, etc.)
- Favoriser l'utilisation de leds.
- Inciter à l'installation de moyens de production d'énergie individuels pour autoalimenter les foyers.

Construction

- Favoriser la construction de maisons en bois.
- Favoriser l'utilisation de matériaux d'isolation naturels (paille, chanvre, etc.)
- Trouver des alternatives à la densification des logements (resserrer les maisons n'est pas envisageable).
- Favoriser (subventionner) l'installation de puits canadiens.
- Favoriser l'utilisation de leds.
- Systématiser l'installation de chauffe-eau solaires.

Aménagement

- Plus de cohérence (concertation ?) au niveau des PLU.
- Mixer davantage les zones d'habitations et ZAC pour limiter les trajets.

Pouvoirs publics

- Installer des panneaux solaires sur les bâtiments communaux (mairies, écoles, etc.)
 - Prendre en compte l'aspect responsable des entrepreneurs (provenance des fournitures et matériaux, recyclage...)
- Installer des récupérateurs d'eau sur les bâtiments communaux.
- Développer les toits végétalisés et murs végétaux sur les bâtiments publics.
- Remplacement des ampoules par des leds.
- Procéder à la rénovation énergétique de tous les bâtiments publics et le faire savoir.

2. Mobilité et transports

Limiter les déplacements

- Développer / favoriser le télétravail (fibre optique) et la création d'espaces de travail partagés (coworking).
- Démocratiser l'installation de la fibre optique, pour favoriser le télétravail.
- Créer une offre d'espaces partagés « validés » par la Communauté de Communes pour rassurer les utilisateurs.
- Développer les circuits courts.

Transport collectif

- Créer des transports collectifs plus petits et plus fréquents (navettes, minibus...), notamment entre les villages et les principaux pôles d'activité.
- Favoriser les véhicules « propres » pour tous les transports en commun de la Communauté de Communes (bio GNV notamment).
- Développer l'offre de transport à la demande (exemple Pam 77).
- Étoffer le réseau de transports en communs entre les villes et villages du territoire.
- Envisager la gratuité des transports en commun ou à minima réduire les coûts aujourd'hui supérieurs à l'utilisation de la voiture.

Limiter l'impact de la voiture individuelle

- Favoriser le covoiturage des agents de la collectivité en aménageant les horaires de travail.
- Favoriser le covoiturage des particuliers et des entreprises :
 - Création d'aires de covoiturage sur chaque commune, notamment à proximité des gares.
 - Aide à la mise en relation (par quartiers, écoles, entreprises...).
 - Créer un espace / une application mobile pour organiser le covoiturage à échelle de la Communauté de Communes et avec les Communautés de Communes limitrophes.
 - Favoriser la mutualisation des besoins des entreprises (harmonisation des horaires, mise en relation, etc.) à l'échelle des ZAC par la création d'une association par ZAC.
 - Création d'un guide d'utilisation et bonnes pratiques.
 - Communication et sensibilisation.
- Sensibiliser / éduquer les jeunes dans les écoles à propos des déplacements collectifs vs individuels.
- Informer et sensibiliser sur les technologies alternatives :
 - Subventionner l'achat de voitures électriques.
 - Favoriser le GNV.
 - Développer les bornes de recharge des véhicules électriques, notamment dans les zones d'activité.
- Mise à disposition de voitures électriques sous forme de contrats de location plus ou moins longs.

Transport de marchandises

- Privilégier les entreprises locales pour les marchés publics.

Transport ferroviaire

- Augmenter la fréquence des trains, notamment à Fontaine-le-Port (réactivation de la ligne + rénovation de la gare).
- Améliorer le fonctionnement global des trains et gares sur le territoire (fiabilité, régularité, propreté...)
- Améliorer la déserte des gares :
 - Transports en commun
 - Pistes cyclables et stationnement sécurisés des vélos et trottinettes
 - Accès piétons
 - Parkings gratuits à proximité des gares
 - Aires de covoiturage

Transports doux

- Développer le réseau de pistes cyclables sécurisées, notamment pour relier les gares des villages.
- Faciliter les liaisons douces et les déplacements intermodaux.
- Mieux partager le réseau routier entre les voitures, les cyclistes et les piétons.
- Faciliter et sécuriser le stationnement des vélos et trottinettes, notamment à proximité des gares et dans les centres-villes.
- Sensibilisation des enfants, dans les écoles et en dehors.
- Mise à disposition de vélos, électriques ou non.

3. Agriculture et consommation

Changement des modes de production

- Remaillage du territoire en petites exploitations (maraîchage...)
- Refaire des cultures multiples.
- Développer les aides, notamment fiscales, pour les agriculteurs qui passent au bio.
- Développer l'agro foresterie sur le territoire.
 - Plantation de noyers sur les terres pauvres (exemple de Saint-Germain-Laxis).
- Informer et sensibiliser les futurs exploitants, notamment dans les lycées agricoles.
- Relancer l'élevage.
 - Développer les abattoirs mobiles (exemples de l'Allemagne et de la région Bourgogne) pour réduire les coûts et l'empreinte carbone.
 - Favoriser la filière bio des poules pondeuses.
- Repenser les implantations de silos (les augmenter ?)
- Recenser / quantifier les besoins alimentaires locaux (établissements publics notamment) pour ajuster / modifier la production locale en conséquence.
- Accompagner les exploitants d'un point de vue agronomique pour réduire l'utilisation de produits de synthèse et rassurer les agriculteurs.
- Développer les productions agricoles destinés aux biocarburants

Prise en compte de la biodiversité

- Cartographier les exploitations existantes et les zones de friche.
- Poursuivre le replantage des haies autour des exploitations et à proximité / entre les maisons.
- Systématiser l'information des habitants des dates de traitement des exploitations et des produits utilisés.
- Favoriser les zones et productions ne nécessitant pas de traitement chimique.
- Limiter l'utilisation de pesticides.
- Développer l'éco pâturage.
- Questionner l'interdiction des jachères par les communes.

Changement des habitudes de consommation

- Développer les circuits courts.
 - Faciliter les achats groupés et les ressources locales.
 - Communiquer sur la vente directe locale et les producteurs locaux.
 - Utilisation des panneaux d'affichage des communes pour faire passer des messages.
 - Organiser des collectes collectives « ouvrir les vergers » pour donner accès aux productions locales et éviter le pourrissement au sol.
 - Sensibiliser les enfants dans les cantines et les écoles.
 - Développer les magasins de proximité et les marchés de produits locaux et/ou bio.
 - Développer les AMAP.
- Créer une Cuisine centrale (écoles, lycées, ehpad...) :
 - Intégrer à la réflexion la question des modes de livraison (volumes, fréquence, trajets...) pour limiter l'impact carbone.
- Développer le chauffage bois et mutualiser les bâtiments pour réduire les coûts.
 - Communiquer sur les intérêts du chauffage bois (coût, biodiversité, etc.)
- Exemplarité énergétique des communes.

Déchets

- Aider aux démarches de réduction des déchets au niveau des ménages.
- Réduire les emballages.
- Mettre à disposition des broyeurs pour les déchets verts dans les commerces.
- Remettre en place des consignes.
- Favoriser l'utilisation du compost :
 - Développer des composteurs de quartier.
 - Disposer de bacs à compost de démonstration.
 - Mieux partager le compost.

4. Économie locale

Développer l'économie circulaire et l'économie solidaire sur le territoire

- Mettre à disposition / mutualiser certains équipements (broyeurs, etc.)
- Créer des conserveries.
- Privilégier l'emploi local :
 - Aide à la reconversion professionnelle.
 - Développer les chantiers d'insertion, notamment liés au maraîchage, à la récolte et la distribution de produits locaux.
- Création de lieux de vie / travail multiservices par la Communauté de Communes.

Développer de nouvelles activités

- Créer de « vraies » ZAC sur le territoire.
 - Organiser des moments d'échange conviviaux (petits déjeuners...) pour dialoguer et faire connaître les acteurs de chaque zone / chaque commune.
 - Créer des annuaires d'entreprises.
 - Créer des pépinières d'entreprises.
 - Créer des locaux / infrastructures partagées pour les entreprises (exemple des laboratoires alimentaires adaptés aux artisans commerçants).
 - Créer des espaces de coworking avec permanence favorisant la rencontre et l'échange.
- Créer et développer l'offre de logement.
 - Mélanger espaces de vie et de travail pour réduire les transports.
- Développer l'offre de tourisme vert :
 - Maillage spécifique des pistes cyclables et sentiers piétons.
 - Création de gîtes.
 - Création de lieux de « compostage géant » pour diminuer le tonnage et le traitement des déchets organiques.
- Entretien des espaces verts par des animaux (bovins ou autres).
- Création de maisons médicales sur le territoire.

5. Nouvelles énergies

Énergie solaire

- Favoriser l'installation de panneaux solaires sur les sites industriels et commerciaux (usines, hangars, parkings, grandes surfaces, etc.) et les bâtiments publics.
- Se doter de mobilier urbain autosuffisant (éclairage public, panneaux d'information, abribus, etc.)
 - Programmation des équipements d'éclairage.
- Prévoir l'autonomie énergétique du nouveau collège, notamment via la production d'énergie photovoltaïque.
- Réfléchir aux modèles économiques qui permettraient de mutualiser certains équipements photovoltaïques pour partager la production (autosuffisance) mais aussi le fruit de la revente des surplus dans le réseau.
 - Évaluer les besoins énergétiques moyens d'une habitation et leur coût.
 - Exemple d'une commune qui finance la création d'un parc photovoltaïque à hauteur de 50% et fait appel au crowdfunding pour le reste du financement (création d'une SCOP dont les habitants sont actionnaires).
- Développer les bornes de recharge électriques.
- Assurer l'entretien des parcs par animaux (exemple de Ecomouton).
- Négocier avec les bâtiments de France pour assouplir les règles et permettre l'exploitation de certaines toitures aujourd'hui inexploitables (églises, châteaux, toitures des maisons en centre historique, etc.)
- Former / labelliser des installateurs experts locaux.
- Former / inciter le développement de prestations de maintenance par la reconversion professionnelle et/ou l'entreprenariat.

Biomasse

- Récupération de méthane sur les stations d'épuration existantes.
- Créer une filière de traitement des boues de STEP (exemple de Pasquier, qui génère des boues et doit les expédier très loin car pas de filière existante sur le territoire).
 - Incitation financière.
- Organiser la récupération des déchets organiques / ordures ménagères.
 - Incitation au tri.
 - Incitation financière via les taxes foncières (bonus / malus).
 - Fourniture par la Communauté de Communes de composteurs et poules.
- Organisation d'une filière de méthanisation agricole.

Bois énergie

- Organiser une filière de récupération des bois et branchages du secteur (ramassage, broyage, etc.) en vue de leur utilisation en chauffage.

Réseaux de chaleur

- Valorisation de la chaleur de l'extraction pétrolière.
 - Création d'un partenariat avec Vermillon ?

Géothermie

- Favoriser l'installation de pompes à chaleur pour les particuliers et les bâtiments publics.

Énergie éolienne

- Développer l'éolien le long des axes routiers et loin des habitations.
- Développer les éoliennes individuelles.

Énergie hydraulique

- Utiliser la Seine et l'Yonne et développer la production hydraulique.

Stockage de l'énergie

- Développer des solutions de distribution et stockage d'énergie sur le territoire :
 - Pour les surplus de production, développement du stockage par hydrogène.

ANNEXE 5

Articles dans le magazine communautaire de la CCBRC

Brie des Rivières et Châteaux #3

Avril – Mai – Juin 2019

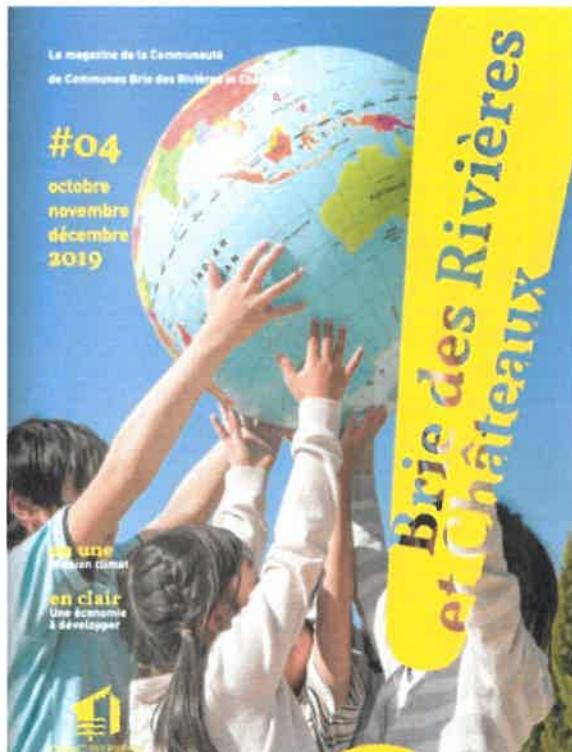


Lancement du Plan Climat Air Energie Territorial

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux vient de lancer son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avec pour ambition d'engager le territoire dans une logique de développement durable et de transition énergétique. En répondant aux enjeux environnementaux et aux besoins des populations en matière d'énergie, d'habitat, d'emplois et de mobilité, l'objectif sera de lutter le plus efficacement possible contre le réchauffement climatique et d'adapter au mieux le territoire à ses effets et conséquences. Ce PCAET visera donc à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques, et une amélioration de la qualité de l'air. Après une première phase de diagnostic, un plan d'actions sera co-construit avec l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire. Avant fin 2019, une réunion publique et une plateforme participative en ligne permettront à tous les habitants de s'exprimer et de contribuer à l'élaboration du PCAET.

Brie des Rivières et Châteaux #4

Octobre – Novembre – Décembre 2019



Mission climat

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux lance une grande concertation pour l'élaboration de son Plan Climat Air Énergétique Territorial (PCAET). Parce que la lutte contre le changement climatique se mène aussi à l'échelle locale et avec vous !

Après la conclusion d'une première phase de diagnostic, place à la concertation et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des habitants de la Brie des Rivières et Châteaux. L'objectif ? Définir notre Plan Climat Air Énergie Territorial, c'est-à-dire un plan d'action et une stratégie globale sur le climat, l'eau et l'énergie.

Un PCAET, pour quoi faire ?

Obligatoire pour les intercommunalités à l'échelle proche de plus de 20 000 habitants, le Plan Climat Air Énergie Territorial permet la poursuite des objectifs internationaux et nationaux à l'échelle des collectivités locales. La Communauté de Communes de l'Orne a suivi 5 ans fort, précédemment, plusieurs voies pour énergie : préserver et améliorer la qualité de l'eau, développer la production d'énergies renouvelables et adopter un changement climatique.

Une démarche participative
Pour définir son Plan Climat Air Énergie Territorial et déterminer les actions à mener, Brie des Rivières et Châteaux souhaite impliquer l'ensemble des acteurs et des habitants, et faire évoluer nos modes de vie. Pour le grand public, une réunion publique participative s'est donc tenue le lundi 23 septembre à 19h à l'ALSH intercommunal au Châtelet-en-Bière. Cette soirée a permis de présenter le diagnostic réalisé cette dernière année et a donné l'occasion à chacun de partager ses idées en vue de l'élaboration du futur plan d'action de notre PCAET. Au-delà de cette première rencontre, les habitants qui le souhaitent peuvent toujours donner leur avis et suggestions via le forum sur notre site citoyen rbi en place ces jours-ci (www.climat-briedesrivières-chateaux.fr) ou même se poster volontaires pour évoluer le « Club Climat » et prendre part à différentes séances de construction et de réflexion.

▼ D'INFOS : Participez et intégrez le « Club Climat » en vous inscrivant sur le forum citoyen www.climat-briedesrivières-chateaux.fr

Renseignements : 01 60 66 67 68

Il est essentiel de trouver ensemble les solutions nous permettant de changer nos pratiques et de faire évoluer nos modes de vie. Un PCAET efficace, réaliste et ambitieux ne peut se faire qu'en concertation avec les habitants, parce que la lutte contre le changement climatique est l'affaire de tous.»

Daniel Almar, membre du Forum et futur président du conseil de la gratuité et de la vente en vrac de l'Orne intercommunal

7 éléments clés du diagnostic

Un fort potentiel avec un fort potentiel pour la production d'énergie par exploitation et le développement des circuits courts.

Une forte dépendance des habitants à la voiture individuelle avec 90% des trajets domicile-travail qui se font en voiture.

Des émissions de gaz à effet de serre plus importantes que la moyenne urbaine et environ 2000 t équivalent CO₂ par an et par habitant contre 25 t CO₂ et sur le département.

Une bonne qualité de l'eau

90% de consommation énergétique renouvelable (dont 70% d'énergies locales).

75% de facture énergétique par habitant.

Un secteur résidentiel, prenant en compte des émissions de particules fines à cause d'une sur-représentation de chauffage au fuel ou de loyers trop élevés.

#04 Le magazine de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

8/9



DEVENEZ **ACTEUR** **DU PLAN CLIMAT**

**LANCEMENT DU PLAN
CLIMAT AIR ÉNERGIE
TERRITORIAL**

**PARTICIPEZ À LA CONCERTATION
ET DONNEZ VOTRE AVIS SUR LE FORUM CITOYEN**

**INSCRIVEZ VOUS SUR :
WWW.CLIMAT-BRIEDESRIVIERESETCHATEAUX.FR**



www.briedesrivièresetchâteaux.fr



ANNEXE 6

Supports de communication pour Ateliers thématiques 2019



**DEVENEZ
ACTEUR
DU PLAN CLIMAT**

PARTICIPEZ À LA CONCERTATION
ET DONNEZ VOTRE AVIS SUR LE FORUM CITOYEN
WWW.CLIMAT-BRIEDESRIVIERESCHATEAUX.FR

À VENIR

5 ATELIERS THÉMATIQUES

BÂTIMENT & HABITAT
MAR. 19 NOV. À 19H

TRANSPORT & MOBILITÉ
LUND. 25 NOV. À 19H

AGRICULTURE & NATURE
MAR. 3 DÉC. À 19H

ÉCONOMIE & CONSO
MAR. 10 DÉC. À 19H

NOUVELLES ENERGIES
MAR. 17 DÉC. À 19H

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX



www.briedesrivièreschâteaux.fr



M. Christian Poteau,
Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

M. Daniel Aimar,
Vice-Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux en charge de l'environnement

**Vous invite à participer à l'atelier citoyen sur le thème
BÂTIMENT & HABITAT**

Mardi 19 Novembre à 19h

à l'accueil de loisirs intercommunal,
2, rue des Petits Champs, Le Châtelet-en-Brie

Devenez acteur du climat en donnant votre avis sur les actions à mener au niveau local !

RSVP au 01 60 66 67 10 ou accueil@ccbrc.fr



www.briedesrivieresetchateaux.fr



M. Christian Poteau,
Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

M. Daniel Aimar,
Vice-Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux en charge de l'environnement

**Vous invite à participer à l'atelier citoyen sur le thème
TRANSPORT & MOBILITÉ**

Lundi 25 Novembre à 19h

à l'accueil de loisirs intercommunal,
2, rue des Petits Champs, Le Châtelet-en-Brie

Devenez acteur du climat en donnant votre avis sur les actions à mener au niveau local !

RSVP au 01 60 66 67 10 ou accueil@ccbrc.fr



www.briedesrivieresetchateaux.fr



M. Christian Poteau,
Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

M. Daniel Aimar,
Vice-Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux en charge de l'environnement

**Vous invite à participer à l'atelier citoyen sur le thème
AGRICULTURE & NATURE**

Mardi 3 Décembre à 19h

à l'accueil de loisirs intercommunal,
2, rue des Petits Champs, Le Châtelet-en-Brie

Devenez acteur du climat en donnant votre avis sur les actions à mener au niveau local !

RSVP au 01 60 66 67 10 ou accueil@ccbrc.fr



www.briedesrivieresetchateaux.fr



M. Christian Poteau,

Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

M. Daniel Aimar,

Vice-Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux en charge de l'environnement

Vous invite à participer à l'atelier citoyen sur le thème
ÉCONOMIE & CONSOMMATION

Mardi 10 Décembre à 19h

à l'accueil de loisirs intercommunal,
2, rue des Petits Champs, Le Châtelet-en-Brie

Devenez acteur du climat en donnant votre avis sur les actions à mener au niveau local !

RSVP au 01 60 66 67 10 ou accueil@ccbrc.fr



www.briedesrivieresetchateaux.fr



M. Christian Poteau,

Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

M. Daniel Aimar,

Vice-Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux en charge de l'environnement

Vous invite à participer à l'atelier citoyen sur le thème des
NOUVELLES ÉNERGIES

Mardi 17 Décembre à 19h

à l'accueil de loisirs intercommunal,
2, rue des Petits Champs, Le Châtelet-en-Brie

Devenez acteur du climat en donnant votre avis sur les actions à mener au niveau local !

RSVP au 01 60 66 67 10 ou accueil@ccbrc.fr



www.briedesrivieresetchateaux.fr



ANNEXE 7

Comptes rendus des Ateliers thématiques 2019

Atelier programme de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

Mardi 10 décembre 2019

Economie et consommation

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LE MONDE ECONOMIQUE DANS SES ACTIONS RESPONSABLES

- **Travailler avec le monde économique sur la RSE, développer les retours d'expérience et l'information des entreprises**
 - Favoriser la création d'un Club RSE, permettant aux différents acteurs de bénéficier de retours d'expériences en matière énergétique.
 - Travailler par taille d'entreprises (artisans, commerces, entreprises, etc.), avec la Chambre des Métiers, la CCI, l'Ademe, les Fédérations départementales, etc., afin d'informer les artisans, commerçants, entreprises des aides auxquelles elles ont droit pour la mise en place d'investissements et de démarches responsables (Climaxion, etc.) Voir notamment : <https://www.climaxion.fr/docutheque/aides-2019-aux-entreprises-transition-energetique-leconomie-circulaire> .
 - Organiser des rencontres avec des entreprises ayant engagé des actions fortes, en matière climatique, afin de faire bénéficier les entreprises locales de retours d'expérience positifs – et rentables.
 - Informer les artisans et les commerçants sur les différents labels « verts » correspondant à leur activité. Soutenir financièrement leur formation.
- **Inciter les entreprises à s'engager fortement en matière de développement durable, et les soutenir dans leur transition**
 - Contractualiser avec un (des) bureaux d'études une commande groupée, afin d'offrir aux entreprises de réaliser, pour un coût très faible, un bilan carbone assorti de préconisations concrètes.

- Organiser avec la Chambre des Métiers une opération Eco-Défis®.
- Travailler avec l'Ademe et la Chambre des Métiers, pour renforcer le dispositif TPE « gagnantes sur tous les coûts ».
 - Rappel : les entreprises ne payent la prestation d'accompagnement que si les économies prévisionnelles identifiées dépassent un certain seuil.
- Allier économie et écologie, dans les Zones d'activité.
 - Travailler avec les entreprises pour faire des Zac des refuges de biodiversité.
 - Favoriser l'implantation d'entreprises « vertueuses », dans les zones d'activité.
- **Valoriser les efforts faits par les entreprises, y compris auprès du grand public**
 - Lancer un Concours « Entreprises à énergie positive » (sur le modèle des « Défis Familles à énergie positive »)
 - Décerner un label aux entreprises engagées dans un processus vertueux.
 - Communiquer largement sur l'engagement des entreprises locales en faveur du Climat et de l'environnement, et en faire un argument de marketing territorial.
- **Développer les mutualisations et l'économie circulaire**
 - Lancer, avec l'Ademe, un vaste projet d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT). Voir : <https://www.ademe.fr/expertises/produire-autrement/production-industrielle-services/passer-a-laction/leecologie-industrielle-territoriale>
 - Organiser des rencontres croisées entre tous les entrepreneurs locaux, afin de faciliter les échanges intra-territoriaux, et d'identifier de façon croisée les déchets et les différents besoins de ces acteurs.
 - Encourager les mutualisations possibles, entre entreprises.
 - Favoriser le lancement des Plans de déplacements Inter-Entreprises, sur les zones d'activité.
 - Encourager les entreprises à développer le télétravail.
- **Soutenir le développement d'un « Tourisme vert »**
 - Travailler avec Tourisme 77 pour développer le tourisme vert, et sensibiliser tous les acteurs de ce secteur au développement durable.
 - Soutenir le développement d'activités nautiques « écologiques »

AGIR POUR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE, VALORISER LES CIRCUITS COURTS ET MIEUX GERER LES DECHETS POUR EN REDUIRE L'IMPACT CLIMATIQUE

- **Rendre les territoires consomm'acteurs**
 - Former les acheteurs et les responsables des marchés des communes et de l'intercommunalité aux achats durables.
 - Par une double formation, technique (notamment : aux labels environnementaux) et juridique.
 - Imposer des produits « bio » et naturels, pour le nettoyage et l'entretien des espaces scolaires et des autres bâtiments publics.

- Pour cela former au préalable le personnel et les acheteurs municipaux.
 - Introduire l'environnement et le social dans les appels d'offres.
 - Introduire des clauses d'insertion dans les marchés publics.
 - Introduire des clauses environnementales et des « clauses carbone » dans les critères d'appels d'offre.
 - Opter pour des produits d'entretien écologiques.
 - Et former les personnels à leur utilisation.
 - Supprimer le plastique jetable dans les achats de la commune
 - Notamment : eau, gobelets, etc.
- **Renforcer l'information et la sensibilisation en faveur d'une consommation et d'un mode de vie « durable », à destination des habitants**
- Mener des campagnes de sensibilisation auprès du grand public, valorisant une consommation plus « responsable », et moins productrice de déchets.
 - Organiser un réseau de bénévoles et des cycles d'ateliers grand public de formation à la consommation responsable et au développement durable au quotidien.
 - Faire connaître et valoriser toutes les applications et sites web, permettant de mieux circuler, mieux consommer, et mieux vivre, tout en luttant contre le changement climatique et pour un développement durable.
 - Ex : Give, Atchoum, etc.
 - Travailler avec le Syndicat des déchets pour multiplier les campagnes sur le « zéro déchets » et le tri.
 - Mieux expliquer et mieux faire comprendre les consignes de tri, en expliquant aux habitants les modes de traitement qui les justifient.
 - Travailler avec les écoles et les associations de parents d'élèves sur des opérations de sensibilisation, à destination des enfants... et des adultes.
- **Accroître le maraîchage et l'offre vivrière du territoire**
- Faire un état des lieux de l'ensemble des réserves foncières cultivables de la Communauté de communes et des communes.
 - Soutenir l'implantation de maraîchers sur ces terres cultivables – et plus généralement sur tout le territoire.
 - Notamment en leur assurant une demande stable, via les achats de la restauration collective.
- **Travailler avec les restaurations collectives pour y accroître la part des produits bio et ou locaux**
- Recenser les différents contrats de restauration collective éventuellement passés avec des prestataires. Revoir, à leur échéance, ces contrats de la restauration scolaire, pour une alimentation plus bio et plus locale.
 - Sensibiliser les diététiciens, les cuisiniers et le personnel des cantines à l'avantage de consommer bio et local.

- Les mobiliser, notamment, en faveur de la Plateforme Alimentaire bientôt mise en place par le Département.
- Accroître significativement la part du bio et du local dans les menus.
- Aider au regroupement des producteurs locaux, afin de leur permettre d'offrir une offre stable et régulière à la restauration collective.
- Réduire la part des produits carnés, dans les menus.
- Engager une vaste action de réduction du gaspillage alimentaire.
- **Soutenir les circuits courts au sein de la société civile**
 - Soutenir les projets de plateformes de vente locales, et/ou de « supermarché coopératif », initiés par des consommateurs et/ou des producteurs
 - Recenser l'ensemble des producteurs locaux, et les présenter dans un Guide à destination des consommateurs.
 - Soutenir les AMAP et autres structures de consommation locale en circuits courts.
 - Soutenir les commerces de proximité.
- **Améliorer les collectes et la valorisation des déchets**
 - Mettre en place un système de Redevance incitative sur les ordures ménagères, incitant à la réduction des tonnages.
 - Créer des composteurs collectifs, dans les villages et hameaux.
 - Relancer des campagnes de formation au compostage individuel.
 - Améliorer le système des déchetteries, afin de faciliter le tri et la récupération de certains objets ou matériaux.
 - Créer une Ressourcerie, appuyée sur un projet d'insertion.
 - Travailler avec les artisans et entreprises du bâtiment pour faciliter leur problème de déchets, et éviter des dépôts sauvages.
 - Développer des plateformes de dépôt des déchets verts, dans chaque commune, afin d'éviter les trajets jusqu'à la déchetterie. Assurer un broyage de ces déchets, à intervalles régulier, grâce à un broyeur itinérant. Offrir le broyat aux habitants.
 - Soutenir les projets de méthanisation – notamment avec hygiénisateur – permettant d'absorber les biodéchets fermentescibles issus des habitants et de la restauration collective.

Atelier programme de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

Mardi 19 novembre 2019

Bâti - Habitat

Sensibilisation et prise de conscience

- Sensibiliser et informer notamment sur les différents besoins en matière de rénovation énergétique selon le type de bâtiments (styles et matériaux de construction, époque, etc.) Les techniques à utiliser peuvent être radicalement différentes (exemple de l'association Maisons Paysannes).
- Penser dès à présent les moyens de lutter contre le froid ET le chaud (isolation, orientation, etc.)
- Aller à la rencontre des habitants, au plus près de leurs habitudes (marchés, événements, etc.) par le biais d'ambassadeurs du climat.
- Créer un kit de communication (fiches pratiques) mis à disposition des mairies.
- Concevoir une page de communication Climat diffusée systématiquement par la Communauté de Communes dans chaque journal municipal (1 page = 1 sujet précis et pratique). Proposer en contrepartie aux communes de disposer d'un espace pour valoriser les initiatives climat par les communes et leurs habitants.
- Concevoir une campagne d'information spécifique sur le sujet de l'isolation à 1€, qui nourrit beaucoup de suspicion et de craintes, notamment à cause d'une prospection téléphonique excessive et de la peur de l'arnaque.
- Communiquer sur les aspects financiers (montant des investissements, économies réalisées, subventions, etc.)
 - Identifier des témoins / études de cas.
- Organiser des ateliers pédagogiques sur les sujets liés au climat dans les écoles.
- Inciter / décider une baisse des températures des logements (19°C le jour, 17°C la nuit) et changer les comportements (chauffer moins, se couvrir plus).
- Mener une réflexion sur le chauffage plus propre (notamment le chauffage au bois et l'installation de poêles flamme verte).
- Réfléchir, informer et encourager les plantations dans les jardins particuliers (maisons bioclimatiques).
- Organiser des diagnostics (ballades thermiques ?) à l'échelle des villages pour constater les déperditions énergétiques de son logement / son lotissement, etc.
 - Attention aux conflits d'intérêts entre les entreprises mandatées et les communes.
- Mieux exister en tant qu'Intercommunalité auprès des habitants, notamment pour porter les sujets liés au changement climatique.
- Créer des synergies et partager la documentation des différents services du ministère de l'Écologie.

Rénover le bâti existant

- Favoriser la réalisation de diagnostics énergétiques :
 - Lancer un appel d'offres mutualisé pour permettre aux communes de bénéficier de conditions avantageuses pour réaliser un audit avec caméras thermiques (exemple du SDESM).
 - Recenser les organismes capables de réaliser des diagnostics énergétiques et notamment des diagnostics gratuits (EDF ?)
- Développer l'information et l'accompagnement des habitants, notamment grâce à un interlocuteur / service unique (évocation de Seine et Marne Environnement et de la mise à disposition de conseillers sur le territoire – nombre à déterminer – et du projet de plateforme de rénovation énergétique) :
 - Quels travaux engager ? -> Sensibilisation et information.
 - Quels entrepreneurs experts et fiables pour les conduire ? Exemple de la qualification RGE (reconnue garant de l'environnement) -> Accompagnement technique, choix des artisans... Projet de création d'un réseau d'artisans.
 - Quelles subventions / aides / financements possibles ? -> Accompagnement dans la réalisation des dossiers de demande de financement, suivi administratif, etc.
 - Suivi de travaux, mesures, etc.
 - Proposer des permanences conseil locales et/ou un service de conseil mobile à l'échelle du territoire.
- Former davantage d'agents de l'intercommunalité et d'élus pour un meilleur maillage de l'information et du conseil, notamment en mairie.
- Installer des panneaux solaires sur les bâtiments communaux (mairies, écoles, etc.)
 - Prendre en compte l'aspect responsable des entrepreneurs (provenance des fournitures et matériaux, recyclage...)
- Développer les chauffe-eaux solaires et le suivi.
- Définir une stratégie de rénovation des logements à l'échelle de la Communauté de Communes.
- Faire sauter ou négocier les verrous des Bâtiments de France (autorisations).
- Étudier / contrôler la pertinence et la véracité des notes de valeur énergétique données aux logements sur le territoire.
- Faciliter / organiser la mutualisation des achats et travaux groupés pour les particuliers (par communes ou quartiers).
- Informer / rassurer / contrôler les dispositifs d'isolation à 1€ et lutter contre les abus (démarchage à outrance) et les arnaques.
- Utiliser les aides communales et intercommunales destinées au chauffage pour financer des travaux d'isolation.
- Favoriser l'utilisation de matériaux naturels.
- Favoriser l'installation de récupérateurs d'eaux et leur utilisation par les ménages (WC, chauffage...)
- Favoriser l'utilisation de leds.
- Inciter à l'installation de moyens de production d'énergie individuels pour autoalimenter les foyers.
- Démocratiser l'installation de la fibre optique, pour favoriser le télétravail.
- Inciter les agents immobiliers à plus de transparence sur les diagnostics énergétique des biens proposés à la vente.

Agir sur les nouvelles constructions

- Favoriser la construction de maisons en bois.
- Favoriser l'utilisation de matériaux d'isolation naturels (paille, chanvre, etc.)
- Trouver des alternatives à la densification des logements (resserrer les maisons n'est pas envisageable).
- Favoriser (subventionner) l'installation de puits canadiens.
- Favoriser l'utilisation de leds.

- Systématiser l'installation de chauffe-eaux solaires.
- Intégrer systématiquement les questions de rafraîchissement / ensoleillement dans le cadre de projets de construction.
- Systématiser / rendre obligatoire l'installation de récupérateurs d'eaux de pluie.
- Agir / exonérer de taxe d'habitation des habitations vertueuses.
- Valoriser les critères écoresponsables dans le cadre des marchés publics (bilan carbone des prestataires, provenance des fournitures, etc.)
- Agir sur les documents d'urbanisme.
- Faire monter en compétence les entrepreneurs :
 - Identifier / créer / faciliter les formations (nouveaux matériaux, nouvelles techniques...)
- Inciter les communes à créer des règlements sur certains terrains intégrant des critères de développement durable.

Développer les nouvelles énergies individuelles et collectives

- Favoriser les projets de production d'énergie.
- Inciter / accompagner les entreprises à mutualiser leurs consommations d'énergies (conseil en énergies partagées).
- Sensibiliser dans les écoles (exemple de GRDF qui anime des ateliers de sensibilisation sur les énergies renouvelables et les économies d'énergie).
- Informer sur la question de la conversion des chaudières fuel vers le gaz. Exemple d'un partenariat SDESM / GRDF qui accompagnent les communes mais pourraient également accompagner les particuliers).
- Solliciter l'investissement citoyen de certains projets (crowdfunding).
- Favoriser les groupements citoyens et coopératives.
- Sensibiliser et informer les particuliers et les entreprises sur les énergies renouvelables, leurs caractéristiques, intérêt et mise en œuvre.
- Développer le photovoltaïque :
 - Aider au développement des panneaux solaires (question des verrous par les Bâtiments de France).
 - Utiliser les toitures des bâtiments publics (gymnases, zones de friches, etc.) pour installation de panneaux photovoltaïques.
- Développer la biomasse.
 - Exemples de la chaufferie de la Chapelle-la-Reine et des frères Quaak à Chaumes-en-Brie.
 - Systématiser la récupération des bois (élagages et autres).
 - Valoriser les déchets agricoles.
 - Anticiper l'obligation de trier les déchets méthanisables (épluchures, etc.) prévue en 2025.
 - Organiser des visites de méthaniseurs.
 - Faire de la pédagogie.
- Favoriser l'installation des pompes à chaleur :
 - Information.
 - Subvention.

Rendre le bâtiment public exemplaire

- Poursuivre la démarche de diagnostics déjà initiée (11 bâtiments publics déjà diagnostiqués).
- Réfléchir au problème du délai et de la complexité administrative de l'obtention des subventions nationales, pourtant indispensables : problèmes de trésorerie, charge administrative importante, etc.
- Valoriser les eaux grises issues des bâtiments publics.

- Rationaliser l'éclairage public : adapter les horaires ; mettre en place des détecteurs de présence ; poursuivre l'équipement des bâtiments et de l'éclairage public en technologie LED.
- Communiquer sur les travaux effectués par les pouvoirs publics : supports de communication sur site + parution dans les revues municipales détaillant les matériaux, leur provenance, les techniques utilisées et les économies d'énergie.

Atelier programme de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

Mardi 3 décembre 2019

Agriculture, nature

Faciliter et accompagner la transition agricole

- **Sensibiliser les exploitants, et les aider à mieux se former, afin de rendre les exploitations plus performantes, en matière climatique**
 - Travailler avec l'Inra, l'Ademe, la Chambre d'agriculture, Seine et Marne Environnement et autres acteurs, pour mieux informer les agriculteurs, de façon très concrète, sur les produits et les techniques permettant de réduire leur bilan carbone, et leur offrir à moindre coût des formations adaptées.
 - Notamment : mieux informer sur les produits et techniques de fertilisation les plus « vertueux ».
 - Travailler avec tous les acteurs du secteur, dont en premier lieu la Chambre d'Agriculture, pour recenser toutes les formations existant sur le territoire, permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'une exploitation. Présenter à chaque agriculteur un annuaire de ces formations. Faciliter le suivi de ces formations, éventuellement en les mutualisant.
 - Proposer aux agriculteurs des outils de diagnostics énergétiques (tels que « Le mémo des économies d'énergie à la ferme », le Diagnostic Agro-énergie®, les Rapports de diagnostic énergie-gaz à effet de serre offert par le Plan national de performance énergétique, les formations et logiciels CAP'2ER® (Calcul Automatisé des Performances Environnementales en Elevage de Ruminants) proposé par l'Institut de l'élevage, etc.)
 - Mieux informer les exploitants sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre.
 - Organiser des rencontres, sur le territoire, entre agriculteurs (agriculture bio, raisonnée, etc.)
 - Etudier la possibilité de mener des mesures locales précises des émissions de gaz à effet de serre et de séquestration carbone des sols, selon les différents types de cultures.
- **Proposer à chaque exploitant un accompagnement personnalisé, afin d'améliorer encore ses pratiques et sa transition.**
 - Contracter avec un (des) agronome(s) experts en environnement, afin d'offrir à chaque agriculteur, pour un coût réduit, des conseils et un suivi personnalisé facilitant une transition

réussie, en faveur de techniques moins émettrices de gaz à effet de serre et de produits phytosanitaires.

- Dans le cadre de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), coupler cet accompagnement avec un suivi et des conseils permettant une meilleure prise en compte de la qualité des cours d'eau et des nappes.

■ **Valoriser les efforts engagés par le monde agricole.**

- Mener régulièrement des campagnes d'information sur les problématiques agricoles, en direction du grand public.
- Editer régulièrement une « newsletter » intercommunale sur les problèmes environnementaux et climatiques, mettant en exergue l'engagement du territoire et de ses acteurs, à insérer dans les bulletins municipaux.
- Organiser régulièrement des visites d'exploitations, pour les habitants et les scolaires, afin de renforcer les liens distendus entre agriculteurs et publics urbains. (Voir par ex. l'expérience des « dimanche à la campagne », dans l'Aube)

■ **Soutenir le maraîchage, sur le territoire**

- Notamment : recenser l'ensemble du foncier communal, pouvant permettre l'implantation de maraîchers sur la Communauté de communes ; et les proposer à de nouveaux exploitants.
- Soutenir l'implantation de maraîchers, notamment en bio, notamment en leur assurant des débouchés stables en circuits courts.

Renforcer la biodiversité et la séquestration carbone du territoire

■ **Mettre fin à l'artificialisation des sols.**

■ **Engager un plan de restauration de toutes les zones humides.**

■ **Replanter le territoire, pour réduire le risque sécheresse et les conséquences des inondations**

- Etudier les différents plans de replantation des haies en France.
- Travailleur avec les agriculteurs, les naturalistes, les communes et les différents acteurs du secteur pour définir un vaste plan vert « Haies et bosquets » permettant de protéger l'humidité des sols et de limiter l'érosion en cas de forte pluie, par la plantation d'arbres et d'arbustes sur le territoire.
 - Définir ainsi, de façon participative et commune par commune, un plan de reboisement de haies, d'alignements et de bosquets, sur la base d'une cartographie acceptable pour tous.

- Travailleur avec la Chambre d'Agriculture pour faire connaître les aides apportées par la Région à la plantation de haies. Voir :

■ http://www.ile-de-france.chambagri.fr/pro77/rep-agronomie/biodiversite/files/140630_plaquette_Haie_A4_v140514.pdf

- Réfléchir à une valorisation énergétique des déchets d'élagage. Voir :

- [http://www.bretagne.synagri.com/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/10760/\\$File/Bois%20%C3%A9nergie%202.pdf?OpenElement](http://www.bretagne.synagri.com/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/10760/$File/Bois%20%C3%A9nergie%202.pdf?OpenElement)
- <http://masterpro-ere.u-bourgogne.fr/sessions/images/stories/M2/cours/Rapport%20Bocage%20M2%20ERE.pdf>), et si possible, développer une filière d'exploitation de ces déchets.
- **Recenser l'ensemble des propriétaires de forêts, et proposer un Plan commun de gestion « durable » de ces espaces. Voir :**
 - http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/5200/358_366.pdf
- **Faciliter l'éco pâturage**
 - Etudier notamment la possibilité de mutualiser des clôtures itinérantes

Atelier programme de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

Lundi 25 novembre 2019

Mobilité

Limiter les déplacements

- Développer / favoriser le télétravail :
 - Déploiement de la fibre (99% des habitants à horizon 2023).
 - Création d'espaces de travail partagés / coworking « validés » par la Communauté de Communes pour rassurer les utilisateurs.
 - Utilisation des locaux non occupés sur le territoire pour travailler dans la journée. Exemples de l'outil de partage des locaux inutilisés par l'Association des Maires Ruraux de France (<https://www.amrf.fr>) et de l'application Wework en Californie (« Uberisation » des locaux).
 - Exemplarité des pouvoirs publics sur la question du télétravail.
 - Informer et sensibiliser les entreprises sur les avantages du télétravail.
 - Partager les expériences et les bonnes pratiques.
- Développer les circuits courts.
- Mixer les zones d'activités et d'habitations plutôt que de les isoler les unes des autres.
 - Développement économique / création d'emplois dans les zones d'habitation.
- Redynamiser les centres-villes.
 - Réimplanter des commerces de proximité.
 - Réimplanter les services publics (impôts, poste, etc.).
 - Consacrer les bâtiments inutilisés des centres-villes en priorités à la redynamisation économique et sociale.
 - Exemple de la réimplantation en centre-ville d'un hôpital à Cahors.
- Faciliter l'accès aux services publics dématérialisés :
 - Instaurer une aide dans les mairies pour accompagner les personnes peu à l'aise avec les nouvelles technologies dans leurs démarches en ligne (notamment les personnes âgées).

Lutter contre la voiture « solo »

- Favoriser le covoiturage des agents de la collectivité en aménageant les horaires de travail.
- Favoriser le covoiturage des particuliers et des entreprises :
 - Création d'aires de covoiturage sur chaque commune, notamment à proximité des gares.
 - Aide à la mise en relation (par quartiers, écoles, entreprises...).

- Créer un espace / une application mobile pour organiser le covoiturage à échelle de la Communauté de Communes et avec les Communautés de Communes limitrophes, notamment en centralisant les offres existantes et offrant la caution d'un service « labellisé » Communauté de Communes.
- Favoriser la mutualisation des besoins des entreprises (harmonisation des horaires – notamment les horaires de fin de journée pour les trajets retours travail-domicile, les plus difficile à organiser, mise en relation, etc.) à l'échelle des ZAC par la création d'une association par ZAC.
- Création d'un guide d'utilisation et bonnes pratiques.
- Communication et sensibilisation.
- Exemple de l'application de covoiturage solidaire Atchoum (<http://www.atchoum.eu>).
- Réflexion autour du business model de l'autopartage : rémunération du conducteur par les passagers ? Financement par l'entreprises ? Subventions de la Commune et/ou Communauté de Communes ?
- Sensibiliser / éduquer les jeunes dans les écoles à propos des déplacements collectifs vs individuels.
- Informer et sensibiliser sur les technologies alternatives :
 - Subventionner l'achat de voitures électriques.
 - Favoriser le GNV.
 - Développer les bornes de recharge des véhicules électriques, notamment dans les zones d'activité.
- Mettre à disposition des voitures électriques sous forme de contrats de location plus ou moins longs.
- Inciter les automobilistes à garer leur véhicule chez eux et non sur la voirie :
 - Lutter contre l'utilisation des garages individuels à des fins de pièces habitables pour limiter le nombre de véhicules stationnés dans les zones résidentielles.
 - Verbaliser plus sévèrement les stationnement longue durée.

Favoriser les transports doux

- Développer le réseau de pistes cyclables sécurisées entre les communes, notamment pour relier les gares des villages.
 - Partager les frais entre les communes.
 - Recenser, harmoniser et mutualiser les projets de pistes cyclables à l'échelle de l'intercommunalité.
 - Travailler avec les intercommunalités voisines, le département, la région (cf. schéma départemental des itinéraires cyclables).
 - Obtenir les subventions / financement à l'échelle du département, de la région, de l'État, mais aussi des entreprises du territoire.
 - Proposer un système de financement indexé sur les économies réalisées en matière d'émission de gaz à effet de serre.
 - Sécuriser les pistes cyclables existantes.
 - Aménager les chemins ruraux pour les rendre praticables par les vélos à moindres frais.
 - Intégrer systématiquement la question des vélos dans tous les projets de création, modification ou aménagements des routes, notamment départementales.
- Faciliter les liaisons douces et les déplacements intermodaux.
- Mieux partager le réseau routier entre les voitures, les cyclistes et les piétons.
 - Réallouer certaines portes de routes ou certaines voies aux vélos au détriment des voitures.
- Faciliter et sécuriser le stationnement des vélos et trottinettes, notamment à proximité des gares, écoles, quartiers résidentiels, zones d'activités et dans les centres-villes (devant chaque commerce).
 - Intégrer cette nécessité dès la conception de tous les projets de construction et d'aménagement.
- Sensibilisation des enfants, dans les écoles et en dehors.

- Création d'ateliers sur la circulation, l'utilisation et l'entretien / la réparation des vélos dans les écoles élémentaires et les collèges.
- Développer l'offre de vélos électriques :
 - Mise à disposition de vélos électriques pour toutes les communes.
 - Communication et promotion du vélo électrique :
 - Inviter des constructeurs à présenter leurs modèles lors de tous les évènements culturels et sportifs organisés sur le territoire.
 - Négociations tarifaires mutualisées.
 - Subventions / prêts à taux zéro, etc.
- Développer et promouvoir les vélibus pour les écoles, collèges et lycées.
- Développer l'écotourisme et définir des itinéraires privilégiés.
- Intégrer la question de la sécurité routière à tous ces sujets.
 - Inciter à l'utilisation de bandes réfléchissantes pour les piétons et les cyclistes.
- Créer une grande journée dédiée au vélo à l'échelle de la Communauté de Communes.
 - Inviter des constructeurs, vendeurs et réparateurs de vélos à participer.

Transports en commun

- Créer des transports collectifs plus petits et plus fréquents (navettes, minibus...), notamment entre les villages et les principaux pôles d'activité.
- Développer l'offre de transport à la demande (exemple Pam 77), notamment en vue de rapprocher les habitants des petits villages des arrêts de bus et des gares (notion de « rabattage »). Coupler cette offre aux voies douces.
- Étoffer le réseau de transports en communs entre les villes et villages du territoire et des autres intercommunalités.
 - Resserrer le maillage.
 - Harmoniser les horaires et augmenter la fréquence des bus et des trains.
 - Favoriser une vision globale et intégrer les transports en commun aux autres modes de transport (voiture, vélos, etc.)
- Envisager la gratuité des transports en commun ou à minima réduire les coûts aujourd'hui supérieurs à l'utilisation de la voiture.
- Penser / repenser l'aménagement autour des écoles pour faciliter la circulation, notamment le matin.
- Inciter les hypermarchés à financer des transports collectifs, notamment dédiés aux seniors.
- Augmenter la fréquence des trains, notamment à Fontaine-le-Port (réactivation de la ligne + rénovation de la gare).
- Améliorer le fonctionnement global des trains et gares sur le territoire (fiabilité, régularité, propreté...)
- Améliorer la déserte des gares :
 - Bus
 - Pistes cyclables et stationnement sécurisés des vélos et trottinettes
 - Accès piétons
 - Parkings gratuits à proximité des gares
 - Aires de covoitage

Favoriser l'utilisation de véhicules moins polluants

- Développer les bornes de recharge de véhicules électriques en centres-villes et dans les zones d'activité (notamment à proximité des grandes surfaces).
- Développer la production de biocarburants et la méthanisation.
- Favoriser les véhicules « propres » pour tous les transports de la Communauté de Communes (bio GNV notamment) : transports de personnes et de marchandises, ramassage des déchets, etc.).
 - Intégrer ou surpondérer ce critère dans le cadre des marchés publics.

Transport de marchandises

- Privilégier les entreprises locales pour les marchés publics.
- Privilégier le transport ferroviaire, notamment de nuit.
- Interdire les livraisons par camions polluants dans les centres-villes (autoriser les véhicules au gaz, triporteurs, etc.)
- Réglementer / limiter la circulation des poids lourds sur le territoire.
- Agir sur les comportements des consommateurs pour les inciter à consommer local et grouper leurs achats plutôt que de multiplier les livraisons immédiates.

Atelier programme de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

Mardi 17 décembre 2019

Nouvelles énergies

Tourisme vert (suite du précédent atelier)

- Faire découvrir la nature aux urbains :
 - Organisation de rencontres avec des agriculteurs.
 - Référencer les « ateliers nature » existants.
 - Organisation de visites d'exploitations et de fermes.
 - Référencer les exploitations qui ouvrent leurs portes ou sont disposées à le faire.
- Favoriser le tourisme à vélo :
 - Création de pistes cyclables entre et autour des différents sites remarquables du territoire (exemple du Pays de la Loire qui propose des visites des bords de Loire en partenariat avec des loueurs de vélos).
 - Entretenir les pistes existantes :
 - S'associer à des associations cycles locales pour organiser / partager l'entretien des pistes (exemple des pistes de Soignolles-en-Brie qui se dégradent vite).
 - Valorisation des usagers qui délaisse la voiture.
 - Installation d'une signalétique explicite.
 - Aménagement de pistes ou voies pour les cavaliers.
- Favoriser l'autopartage et la mobilité multimodale.
- Favoriser le développement d'activités économiques associées au tourisme :
 - Promouvoir les sports et loisirs : équitation, pêche, spots nature...
 - Promouvoir les « logements insolites » : cabanes, roulettes, yourtes...
 - Développer une offre de packs « clés en main » activité + logement.
 - Identifier les atouts et faiblesses de la Communauté de Communes sur les sujets liés au tourisme.
 - Création d'un parcours touristique entre Vaux-le-Vicomte et Fontainebleau, via Blandy (projet en cours avec l'office de Melun).
- Renforcer le lien avec et entre les Offices du tourisme :
 - Élaboration d'une convention formalisant la coordination avec et entre ces offices.

Biomasse

- Structurer la filière des déchets verts, déchets fermentescibles ménagers, déchets de l'industrie agroalimentaire (et notamment les grandes surfaces) :
 - Organisation de la collecte.
 - Organisation du tri et retraitement : méthaniseurs / compost.
 - Utilisation du bois de coupe le long des rivières :
 - Consulter / se synchroniser avec les syndicats de rivières.
 - Consulter / se synchroniser avec les communes pour valoriser les déchets et matières et mutualiser leur collecte.
- Structurer la production agricole destinée à la méthanisation :
- Choix des cultures en fonction des contraintes (rendement, odeurs, coût, etc.)
- Consulter toutes les parties prenantes pour déterminer des emplacements stratégiques des méthaniseurs en fonction de la densité de population, des facilités d'accès, de la présence de vents diffusant des odeurs désagréables (exemple de la décharge de Soignolles, placée sous le vent et cause de désagréments pour les riverains).
- Sensibiliser, informer et expliquer l'énergie biomasse au plus grand nombre :
 - Création d'ateliers pédagogiques : comment ça marche ? quels intrants ?
 - Organisation de visites de méthaniseurs / stations de méthanisation.
 - Organiser des temps et supports de communication spécifiques à destination :
 - des chefs d'entreprise,
 - des syndicats de déchets,
 - des communes, des particuliers,
 - des propriétaires de parcelles de forêt :
 - Campagne d'information.
 - Identification des propriétaires (qui souvent l'ignorent eux-mêmes).
 - Organisation de regroupements et mutualisation de la taille et la collecte du bois (en partenariat avec la chambre d'agriculture et les communes volontaires).
- Assumer le devoir d'exemplarité des pouvoirs publics :
- Installation de chaufferie à bois déchiqueté au sein de la Communauté de Communes et/ou des communes (+ création d'emplois).
 - Permettre aux particuliers alentours de se raccorder au réseau ainsi constitué.

Éolien

- Fort besoin de pédagogie car l'éolien est une énergie qui suscite beaucoup de questionnements et réticences (« aberration écologique », question du démantèlement des éoliennes, etc.)
 - Informations financières : coûts de fabrication, quantité d'énergie produite, etc.
 - Informations écologiques : nature et provenance des matériaux, recyclage, impact carbone, etc.
 - Quid de la technologie des éoliennes qui fonctionnent grâce aux déplacements des véhicules ?
 - Pertinence des éoliennes individuelles ?
- Installation d'une éolienne exemple par la Communauté de Communes.

Solaire

- Besoin de pédagogie et de conseils neutres et objectifs (cf compte-rendu de l'atelier Bâti – Habitat du 19/11/2019).
- Solaire photovoltaïque :
 - Utiliser les surfaces existantes pour l'installation de panneaux : toitures de supermarchés, industries, parkings, bâtiments publics...

- Recensement par la Communauté de communes des bâtiments communaux.
- Finalisation du cadastre solaire en cours d'élaboration par la Région.
- Synchronisation des acteurs.
- Favoriser l'exemplarité des collectivités :
 - Exemples des ombragères solaires installées sur les parkings de certaines communes.
 - Systématiser l'installation de panneaux solaires pour tous les projets immobiliers publics, en construction et rénovation.
 - Synchroniser les PLU (vers un PLUI ?)
 - Identification du potentiel des installations en toiture sur tout le territoire (exemple du film « Qu'est-ce qu'on attend ? » en Alsace).
 - Consulter des écoles / universités d'ingénieurs pour développer des partenariats pour la mise en œuvre.
- Solaire thermique :
 - Favoriser le solaire thermique pour les bâtiments publics et privés.
 - Prendre en compte les paramètres d'orientation et d'ensoleillement dès la phase de conception des projets de construction.
 - Agir sur le règlement des copropriétés et lotissements pour favoriser l'utilisation de chauffe-eaux solaires.

Géothermie

- Utiliser les forages pétroliers (exemple Vermillon) pour récupérer les calories exploitables.
- Favoriser les technologies « légères » comme le système de pieux peu profonds autour des habitations.
- Favoriser l'utilisation des puits canadiens et systèmes de ventilation double flux.
- Besoin d'information et de pédagogie sur ce sujet (comme sur les autres types d'énergies) ;
 - Développer des « Points Info Énergies » sédentaires et/ou itinérants.
 - Mieux communiquer sur les projets et réalisations existants.

Hydraulique

- Valoriser les cours d'eau du territoire en dehors de la Seine et de la Marne.
- Favoriser l'installation d'hydroliennes, notamment pour les habitations isolées.

Hydrogène

- Explorer la piste de production d'hydrogène sur le territoire, notamment par/avec le SDESM.
- Rendre la Communauté de Communes exemplaire sur l'utilisation de véhicules à hydrogène. Exemple des taxis Hype mis en place lors de la COP21 à Paris, qui fonctionnent à l'hydrogène.
- Associer cette technologie gourmande en énergie (électrolyse) à d'autres projets de production d'énergie (notamment solaires, hydrauliques et éoliens).

Sujets transverses

- Faire de Brie des Rivières et Châteaux un territoire à énergie positive (NB : projet qui suscite certaines réticences : « nous ne sommes pas là pour produire de l'énergie pour les autres »).
- Diliger une étude spécifique sur les technologies de production d'énergies renouvelables à favoriser sur le territoire.

